

INSAEX VOLANTS INSECTICIDE



INFOS LOGISTIQUES

• **Réf : IV076**
Aérosol 650 ml
(500 ml net)
Carton de 12

Code douane
3808 91 10

Transport ADR
Non soumis
Soumis

DANGEREUX

Respecter les précautions d'emploi. Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information et ne sauraient engager notre responsabilité quant aux dommages pouvant résulter d'une mauvaise utilisation des produits.

• DESCRIPTION

Insecticide volants, formulation à effet de choc immédiat. Élimine immédiatement les insectes en contact avec la pulvérisation. Efficace contre les insectes volants : toutes les espèces de mouches, les moustiques, les guêpes. Usage professionnel.

+ Moustiques, pucerons, mouches...
+ Effet immédiat

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION, AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

• MODE D'EMPLOI

Évacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Ne pas pulvériser à proximité des aquariums. Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation. Pulvériser 4 à 5 secondes dans l'atmosphère contre les insectes volants. Renouveler plusieurs fois l'opération selon le cas. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 min avant de remettre le matériel sous tension.

• CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

• Gaz propulseur : butane-propane

Concentration des matières actives :

- D-trans tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.19% m/m (effet de choc (KD)). Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.
- 1R-trans-phenothrin (cas n° 26046-85-5) : 0.07% m/m (effet létal (Kill)). Substance active possédant la propriété d'agent létal.
- Piperonyl Butoxyde (cas n° 51-03-6) : 2.24% m/m (synergisant). Il permet d'accroître les performances d'une formulation en réduisant les quantités de substances actives nécessaires.
- Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

• RECOMMANDATIONS

Lire attentivement la fds avant utilisation (disponible sur www.quickfds.com).

Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le réceptacle ou l'étiquette. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker dans un endroit ventilé. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2ans.

Étiquetage : Danger, SGH02, SGH07, SGH09